

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Mazars**  
61, rue Regnault  
92400 Courbevoie

# **VANTIVA**

Société anonyme

8-10, rue du Renard

75004 PARIS

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les Informations Financières Pro Forma  
relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

# VANTIVA

Société anonyme

8-10, rue du Renard  
75004 PARIS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

---

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Vantiva (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 incluses dans la partie 2.6 du document d'enregistrement universel (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la distribution de 65% des actions de la société Technicolor Creative Studios (TCS) aux actionnaires (la « Distribution ») intervenue le 27 septembre 2022 et le refinancement du groupe Vantiva étroitement lié à cette Distribution (le « Refinancement ») auraient pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société, si les opérations avaient pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations étaient intervenues à une date antérieure à celle de leur survenance réelle.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation)du document d'enregistrement universel par l'AMF,
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF, serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 13 avril 2023

Deloitte & Associés

Mazars

Nadège Pineau  
Associée

Daniel Escudeiro  
Associé

